



DIPLOME D'UNIVERSITE DE LANGUE ANGLAISE EN SITUATIONS PROFESSIONNELLES (DULASP) Niveaux « avancé » et « intermédiaire »

Modalités d'examens 2023-2024

- ✓ Le DULASP, qu'il s'agisse du **niveau « avancé »** ou du **niveau « intermédiaire »** est composé de 6 modules (M1 à M6), chacun affecté d'un coefficient 1. Son obtention est associée à la délivrance d'un quitus, délivré par le jury de diplôme en session 1 au vu de l'assiduité des étudiants à la formation (présence et participation en cours, régularité du travail fourni). Pour l'approche de la différenciation des niveaux, voir le paragraphe « Traitement de la différenciation des niveaux » en fin de document). L'ensemble des autres dispositions ci-dessous est commun aux deux niveaux, ainsi que la maquette :

Semestre 1	Semestre 2
M1 – « Lire et écrire l'anglais pratique » Responsable : Barbara Schmidt	M4 – « Préparation aux tests linguistiques en anglais » Responsable : Joe Rogers
M2 – « Compréhension orale et oral de spécialité » Responsable : Matthew Smith	M5 – « Rédaction de rapports professionnels » Responsable : Monica Latham
M3 – « Anglais de la négociation » Responsable : Joe Rogers	M6 – « Expression orale en situation professionnelle » Responsable : Matthew Smith
Quitus (délivré par le jury de diplôme au vu de l'assiduité des étudiants à la formation : présence en cours et aux examens, travail fourni). Les étudiants ne recevant pas le quitus en session 1 ne pourront pas passer la session 2 du DULASP et ne pourront pas redoubler le DULASP , sauf décision exceptionnelle du jury au vu des justificatifs officiels fournis par ceux-ci (voir ci-dessous).	

- ✓ **L'assiduité** en cours est **obligatoire** et un émargement est fait à chaque séance. Au-delà de 3 absences non justifiées à un module par semestre, le quitus ne sera pas délivré par le jury, et l'étudiant ne pourra donc pas être reçu au DULASP en session 1, même s'il obtient la moyenne à chacun de ses modules. En cas d'absence justifiée, il revient à l'étudiant de présenter un **justificatif officiel** aux enseignants concernés **et** à all-ncy-dulasp-contact@univ-lorraine.fr **dans les 8 jours suivant son absence. Un étudiant n'ayant pas obtenu le quitus ne pourra pas passer la session 2 et ne pourra donc pas obtenir le DULASP. Il ne sera pas autorisé à redoubler celui-ci l'année suivante, sauf sur décision exceptionnelle du jury, et uniquement au vu de certificats officiels fournis pendant les semaines de cours.**
- ✓ L'obligation d'obtenir le quitus afin d'avoir accès à la session 2 sert, entre autres, à empêcher un étudiant ayant été très peu assidu et/ou ayant obtenu très peu de modules, de tenter d'obtenir le diplôme en quelques jours grâce à la seule session 2 et en contournant largement la formation elle-même. **Le jury veille rigoureusement à ce que de tels abus ne soient pas possible.**
- ✓ L'étudiant ayant obtenu le quitus d'assiduité a droit à **deux** sessions d'examens pour chacun des six modules. La 2^{ème} session d'examens a généralement lieu en **juin**, comme pour l'ensemble des enseignements du Campus Lettres et Sciences Humaines de l'Université de Lorraine (site de Nancy).

- ✓ Il n'y a **pas de convocations** pour la **session 2** du DULASP, et pour **les modules 2, 3, 4 et 6** les étudiants ayant l'intention de passer les rattrapages **doivent se signaler** auprès de joseph.rogers@univ-lorraine.fr, chargé d'établir le planning, après le jury de session 1 fin avril / début mai, et ce **jusqu'au 1^{er} juin 2024**. **Une fois cette date passée, plus aucune demande de participation aux rattrapages de ces modules ne sera prise en compte, quelle que soit la raison invoquée par l'étudiant.**
- ✓ Chaque module est sanctionné par une **note sur 20** (voir modalités spécifiques de chaque module ci-dessous). Les résultats à un module ne sont officiels qu'après délibération du jury du DULASP, en **mai** pour la **1^{ère} session**, et en **juin-juillet** pour la **2^{ème} session**.
- ✓ **Chaque module est capitalisable** (c'est-à-dire qu'il est définitivement acquis dès que l'étudiant y obtient au moins 10/20).
- ✓ **Il n'y a pas de compensation entre les notes moyennes des modules du DULASP**, que ce soit pour le niveau Intermédiaire ou Avancé. Il faut avoir obtenu **chacun** des 6 modules (au moins 10/20 à chaque module) **et** le quitus délivré par le jury pour être reçu au diplôme. Le jury pourra toutefois accorder des **points-jury** sur certains modules si le profil des notes de l'étudiant justifie qu'il a atteint le niveau exigé d'un étudiant validant le diplôme.
- ✓ **Gestion des absences :**
 - dans le cas d'une absence à un **devoir sur table de contrôle continu, justifiée dans les huit jours par un document officiel**, l'enseignant décidera : 1- soit de neutraliser la note concernée ; 2- soit d'organiser une épreuve de remplacement.
 - les absences **injustifiées** à une **épreuve de contrôle continu** entraîneront toutes l'attribution de la mention ABI, soit une défaillance au module (**DEF**), qui bloquera le calcul de la moyenne du diplôme.
 - un **devoir à la maison** non rendu dans les délais entraînera **automatiquement** la mention ABI, soit une défaillance au module (**DEF**), qui bloquera le calcul de la moyenne du diplôme.
 - une absence, **justifiée ou non**, à un **examen terminal écrit** ou oral entraînera l'attribution de la mention ABJ (absence justifiée) ou ABI (absence injustifiée), soit une défaillance au module (**DEF**), qui bloquera le calcul de la moyenne du diplôme.
- ✓ La moyenne du diplôme est calculée en faisant la moyenne des notes globales obtenues pour chacun des 6 modules composant celui-ci, chaque module étant affecté d'un coefficient 1. Les mentions au DULASP sont définies comme suit :

Passable : note entre 10 et 11,999
Assez Bien : note entre 12 et 13,999
Bien : note entre 14 et 15,999
Très bien : note 16 et plus
- ✓ Le fait d'être reçu au DULASP niveau « intermédiaire » donne automatiquement à l'étudiant le droit de s'inscrire en niveau « avancé » pour l'année suivante, sans obligation de déposer un dossier ni de passer un test d'admission. Sauf décision exceptionnelle du jury, il est obligatoire d'avoir obtenu la totalité des modules du niveau « intermédiaire » pour s'inscrire en niveau « avancé ».
- ✓ Le fait d'être reçu au DULASP niveau « avancé » donne automatiquement à l'étudiant le droit de s'inscrire en L1 LLCER Anglais l'année suivante (sous réserve d'avoir au minimum un niveau B2 en français), sans obligation de déposer un dossier ni de passer un test d'admission.
- ✓ Composition du **jury du DULASP** : Monica Latham, Barbara Schmidt, Joseph Rogers (président) et Matthew Smith. Le jury peut attribuer des points-jury à un module afin de racheter l'étudiant à celui-ci. Il prononce l'autorisation de se réinscrire au diplôme l'année suivante en cas d'échec ou d'inscription à seulement certains modules de la formation.
- ✓ **Dispositions particulières** : la formation DULASP est proposée comme option externe dans certains diplômes (Licence 3 AES et Licence 3 Gestion). Si cette formation vient se substituer à des enseignements propres au diplôme principal, les notes par module sont transmises aux scolarités concernées, qui peuvent les réintégrer selon les règles en usage dans le diplôme principal (moyenne des notes de modules, compensation avec les autres UE du diplôme principal....). Dans

ce cas, l'éventuel succès au DULASP (avec ses règles de non-compensation entre modules et son quitus) est indépendant de la prise en compte des notes au sein du diplôme principal. Les **étudiants choisissant le DULASP dans le cadre de ces diplômes ont automatiquement droit à une deuxième session d'examens le cas échéant, dans le cadre de leur licence**. S'ils n'ont pas obtenu le quitus, ils ne pourront toutefois pas valider le diplôme du DULASP, quels que soient leurs résultats.

- ✓ Le **plagiat** : tout plagiat prouvé dans les devoirs écrits sera sanctionné par la note de 0,5/20. Dans les exercices oraux de type exposé, l'étudiant doit pouvoir parler de façon semi-improvisée de son sujet, notamment lors des questions. La note sera fortement abaissée en cas de lecture laborieuse d'un texte qui n'est visiblement pas la production réelle de l'étudiant. **Un document sur le plagiat est en ligne sur la page des cours de DULASP, et tous les étudiants devront le lire attentivement avant de rendre tout devoir / préparer tout exposé ; les travaux seront également tous déposés en ligne sur ARCHE pour passage systématique au logiciel anti-plagiat**. Selon l'importance du plagiat, l'étudiant concerné pourra être envoyé devant la **commission disciplinaire de l'établissement** par le jury de diplôme. Les étudiants ayant plagié seront par ailleurs systématiquement **interdits de redoublement et ne se verront pas décerner le quitus permettant l'obtention du diplôme**.
- ✓ Les modalités spécifiques des modules du DULASP sont précisées ci-dessous :

Module	Coefficient du module dans le diplôme	Descriptif des épreuves		Semestre	Type de l'épreuve	2ème session
		1ère session : janvier pour le semestre A ; avril/mai pour le semestre B				
M1	1	CONTROLE CONTINU : 1- test en 5 ^{ème} semaine de cours, 2h, coeff. 1 (dictionnaire unilingue ou bilingue autorisé) ; 2- test en 10 ^{ème} semaine de cours (+ CV préparé à la maison), 2h, coeff. 1 (dictionnaire bilingue ou unilingue autorisé) ; Pas de conservation des notes individuelles pour la session 2.		1	CC	Test écrit de 1h30
M2	1	CONTROLE CONTINU : 3 tests pendant le semestre, qui ont lieu les 4 ^{ème} , 7 ^{ème} , et 10 ^{ème} semaines de cours ; Pas de conservation des notes individuelles pour la session 2.		1	CC	Test de compréhension orale de 30 minutes
M3	1	CONTROLE CONTINU : Un oral de 10 minutes pendant les heures de cours (simulation de négociation – coeff. 1) et un test écrit (vocabulaire et les structures utiles à la négociation – coeff. 1) en semaine 10; Pas de conservation des notes individuelles pour la session 2.		1	CC	Oral de 20 minutes (simulation de négociation)
M4	1	EXAMEN ANTICIPE : examen écrit de 2h ; questions type TOEIC, TOEFL pour le niveau avancé ; questions type TOEIC, TOEFL, CAMBRIDGE pour le niveau intermédiaire. Aucun document autorisé.		2	ET	Examen écrit de 2h. Mêmes modalités qu'en session 1.
M5	1	CONTRÔLE CONTINU : 1 ^{er} test en semaine 5, coeff. 1 ; 2 ^{ème} test en semaine 10, coeff. 1 ; Pas de conservation des notes individuelles pour la session 2.		2	CC	Examen écrit de 1h
M6	1	CONTRÔLE CONTINU : 1- présentation orale - exposé de 10 minutes donnés par l'étudiant au cours du semestre (coeff. 3) ; 2 – note de participation pour la qualité et quantité de ses questions lors des exposés d'autres étudiants au cours du semestre (coeff. 1). Pas de conservation des notes individuelles pour la session 2.		2	CC	TO de 15 minutes (exposé de 10 minutes + questions de l'examineur).

Légende : CC = Contrôle Continu ; ET = Examen terminal ; TO = Terminal Oral

Traitement de la différenciation de niveau : en 2023-2024, les instruments d'évaluation pour le **niveau « intermédiaire »** et le **niveau « avancé »** restent les mêmes dans les grandes lignes de leur format général. Les enseignants veillent cependant à moduler l'évaluation en variant :

- la difficulté de l'exercice (par ex. nature du vocabulaire et des structures testés, document choisi comme support du test de compréhension orale, type et longueur du document à produire pour le M1, etc.) ou
- leurs exigences (par ex. la barre du nombre de points correspondant à 10/20 pour l'examen TOEIC/TOEFL/Cambridge du M4, l'approche de la notation du travail écrit terminal pour le M1), ou
- les deux (difficulté de l'exercice au départ et approche de la notation par la suite)